

L'écriture des références bibliographiques dans *Science et pseudo-sciences*

Article de revue

[1] Guillemet TA et al., "Factors influencing microbiological and chemical composition of South-Belgian raw sludge", *Biotechnol Agron Soc Environ*, 2009, 13:249-55.

- Principe général : numéro, auteur(s), titre, revue, localisation dans la revue (année – volume – pages), avec des virgules comme unique séparateur des éléments de la référence (pas de point avant ou après le titre par exemple), sauf pour volume et pages.
- Numéro d'ordre entre crochets.
- Noms d'auteur avec initiale(s) sans point derrière, et collées quand elles sont doubles.
- Pas de « et », ni « and », ni « & » entre l'avant-dernier et le dernier auteur.
- S'il y a plus de deux auteurs, on met « et al. » après le premier (en romain, sans virgule avant, suivi d'une virgule).
- Titre entre guillemets (français ou anglais selon la langue du titre).
- Titre de la revue en italique (sous forme abrégée comme ici, ou complète ; les deux coexistent actuellement dans *SPS* ; toujours actuellement, les points d'abréviation sont facultatifs).
- Année de parution.
- Volume suivi de « : » sans espace.
- Pas de numéro à l'intérieur du volume (un volume – 13 ici – est souvent composé de plusieurs *issues*).
- Pagination accolée au « : » du volume, sous la forme p_début-p_fin (trait d'union entre les deux numéros de pages et non tiret). Le deuxième numéro de page ne reprend pas le ou les chiffres de gauche éventuels qui ne changent pas, par exemple 249-255 s'écrit 249-55.
- Point final.

Cas particulier : certaines revues, qui ne paraissent pas sous forme papier mais seulement en format électronique, n'ont pas de pagination ni même de numéro de volume. Dans ce cas, après l'année, on remplace ces éléments soit par le système de numérotation interne quand il existe (par exemple 363:k5207, voir *SPS* 328 p. 89), soit, en l'absence de celui-ci, par le doi (*digital object identifier*, qui est unique pour chaque article et permet de le retrouver facilement sur internet ; voir par exemple *SPS* 328, p. 84, ref 2). Le doi existe aussi pour les articles paraissant sous forme imprimée, mais dans ce cas on ne le met pas, pour éviter la redondance et limiter la longueur de la référence.

Exception : pour *SPS* ou toute revue non scientifique, on utilise la forme suivante :

[8] Hill C, « L'alimentation bio et le risque de cancers : état des connaissances », *SPS* n° 327, octobre 2018.

Ouvrage

[1] Brusatte SL, *Dinosaur Paleobiology*, Wiley-Blackwell, 2012.

- Nom(s) d'auteur comme pour un article.
- Titre de l'ouvrage en italique.

- Éditeur (sans préciser la ville de l'éditeur).
- Année de parution.
- Point final.

Chapitre d'ouvrage

[7] Guéguen L, « Aliments bio : le vrai et le faux », in *Idées reçues et agriculture. Parole à la science*, Presses des Mines, 2018, chapitre 6, 121-141.

- Titre du chapitre comme pour un article (romain, entre guillemets).
- Titre de l'ouvrage en italique, précédé de « in » en romain
- Nom de l'éditeur.
- Mention du numéro du chapitre après l'année.
- Pagination du chapitre (et non de l'ouvrage).

Autres types de références

- **Article de journal :**

[2] Torgemen E, « Consommation : des produits cancérigènes dans les couches », *Le Parisien*, 25 octobre 2016. Sur leparisien.fr

- **Rapport ou communiqué sur site Internet :**

[11] European Antimicrobial Resistance Surveillance Network (EARS-Net), "Surveillance of antimicrobial resistance in Europe", Annual report, 2016. Sur ecdc.europa.eu

[14] Comité interministériel pour la santé, « Feuille de route sur l'antibiorésistance du comité interministériel pour la santé », novembre 2016. Sur solidarites-sante.gouv.fr

[15] Crelet J, Le Coz P, « Tous ensemble, sauvons les antibiotiques », Propositions du groupe de travail spécial pour la préservation des antibiotiques, 2015. Sur solidarites-sante.gouv.fr
(mettre en premier le nom de l'auteur ou de l'entité quand il ou elle existe).